REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE**

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 02/12/2016

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 21
Absents : 05
dont représentés : 03

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; SANTONI François ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFA Régine ; CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; OTTOMANI Sébastien ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; PAOLI Christian ; OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra. PIREDDA Albert.

Etaient absents : RUGGERI Aline ; GUIDICELLI Sébastien ; MARTINETTI Jean-Philippe ; ROCCHI André ; VILLARD-ANGELI Dominique.

Etaient représentés : RUGGERI Aline était représentée par RIBES RUSAFA Régine ; ROCCHI André était représenté par PAOLI Christian ; MARTINETTI Jean-Philippe était représenté par ANGELI Alain.

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

****

N° DEL081216-08

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PAR LE BIAIS D'UN DISPOSITIF AIDÉ (CONTRAT CAE)

Vu la délibération DEL090916-02 du conseil municipal du 09 septembre 2016, portant création à compter du 1er septembre 2016, d'un poste d'agent d'animation dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi d'une durée initiale de 12 mois renouvelable, pour une durée du travail fixée à 20 heures par semaine ;

Vu les activités croissantes, les besoins en personnel nécessitent un volume horaire hebdomadaire plus conséquent ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'annuler la délibération DEL090916-02 du conseil municipal du 09 septembre 2016,

De créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, dans le cadre du décret n°2009-1442 du 25 novembre 2008, relatif au contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi, à compter du 12 décembre 2016 ;

De dire que la prescription du contrat est placée sous la responsabilité du Pôle Emploi ou de la mission locale pour le compte de l'Etat.

D'autoriser le maire à signer la convention avec la mission locale et le contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

.../...

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2016

La durée de travail hebdomadaire sera de 30 heures.

-D'indiquer que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire ;

-D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec la Mission Locale pour ce recrutement et à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

PRUNELLI DI FIUMORBU (Haute corse)